



## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 14

No. FDS : 454059  
V005.0

Révision: 06.06.2017

Date d'impression: 13.06.2017

Remplace la version du:  
14.12.2015

LOCTITE 572

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

LOCTITE 572

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:  
Anaérobie

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie AG  
Salinenstraße 61  
4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 70 00  
Fax: +41 (61) 825 7444

ua-productsafety.de@henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CLP):

Irritation oculaire  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Catégorie 2

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Éléments d'étiquetage (CLP):

##### Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Attention

Mention de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Informations supplémentaires** Contient Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-. Peut produire une réaction allergique.

**Conseil de prudence:** \*\*\*Seulement pour l'utilisation Grand-Public: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501 Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.\*\*\*

**Conseil de prudence:** P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
**Intervention**

### 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

**Description chimique générale:**  
Adhésif anaérobie

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
1-Octanol 111-87-5	203-917-6	10- 20 %	Eye Irrit. 2 H319 Aquatic Chronic 3 H412
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	201-254-7	0,1- < 1 %	Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 STOT RE 2 H373 Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Org. Perox. E H242 Acute Tox. 3; Inhalation H331 Aquatic Chronic 2 H411 Skin Corr. 1B H314
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6- 78-70-6	201-134-4	0,1- < 1 %	Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319 Skin Sens. 1B H317

**Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"**  
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:  
Rincer à l'eau courante et au savon.  
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:  
Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:  
Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation cutanée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés:

carbon dioxide, mousse, poudre

##### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et de l'oxyde nitrique (NO<sub>x</sub>) risquent d'être dégagés.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

#### Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.  
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau afin de minimiser tout risque de sensibilisation

**Mesures d'hygiène:**

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la réglementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Se reporter à la Fiche Technique.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Anaérobie

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour  
Suisse

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
dioxyde de titane 13463-67-7 [DIOXYDE DE TITANE, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES]				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
dioxyde de titane 13463-67-7 [DIOXYDE DE TITANE, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES]		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK

**Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
1-Octanol 111-87-5	Eau salée		0,02 mg/l				
1-Octanol 111-87-5	Sédiments (eau douce)				2,1 mg/kg		
1-Octanol 111-87-5	Sédiments (eau salée)				0,21 mg/kg		
1-Octanol 111-87-5	Eau douce		0,2 mg/l				
1-Octanol 111-87-5	Usine de traitement des eaux usées.		55,5 mg/l				
1-Octanol 111-87-5	Sol				1,6 mg/kg		
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha.-diméthylbenzyle 80-15-9	Eau douce		0,0031 mg/l				
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha.-diméthylbenzyle 80-15-9	Eau salée		0,00031 mg/l				
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha.-diméthylbenzyle 80-15-9	Eau (libérée par intermittence)		0,031 mg/l				
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha.-diméthylbenzyle 80-15-9	Usine de traitement des eaux usées.		0,35 mg/l				
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha.-diméthylbenzyle 80-15-9	Sédiments (eau douce)				0,023 mg/kg		
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha.-diméthylbenzyle 80-15-9	Sédiments (eau salée)				0,0023 mg/kg		
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha.-diméthylbenzyle 80-15-9	Sol				0,0029 mg/kg		
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Eau douce		0,2 mg/l				
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Eau salée		0,02 mg/l				
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Eau (libérée par intermittence)		2 mg/l				
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Sédiments (eau douce)				2,22 mg/kg		
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Sédiments (eau salée)				0,222 mg/kg		
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Sol				0,327 mg/kg		
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Usine de traitement des eaux usées.		> 10 mg/l				

**Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
1-Octanol 111-87-5	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		125 mg/kg	
1-Octanol 111-87-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		220 mg/m3	
1-Octanol 111-87-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		125 mg/kg	
1-Octanol 111-87-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		220 mg/m3	
1-Octanol 111-87-5	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		65 mg/m3	
1-Octanol 111-87-5	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		75 mg/kg	
1-Octanol 111-87-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		75 mg/kg	
1-Octanol 111-87-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		65 mg/m3	
1-Octanol 111-87-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		75 mg/kg	
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha.-diméthylbenzyle 80-15-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		6 mg/m3	
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		5 mg/kg	
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		16,5 mg/m3	
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		15 mg/cm2	
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/kg	
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,8 mg/m3	
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		15 mg/cm2	
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		2,5 mg/kg	
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		4,1 mg/m3	
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1,2 mg/kg	
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		15 mg/cm2	
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,25 mg/kg	
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,7 mg/m3	
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-78-70-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,2 mg/kg	
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6-	Grand public	dermique	Exposition à long		15 mg/cm2	

78-70-6			terme - effets locaux			
---------	--	--	-----------------------	--	--	--

**Indice Biologique d'Exposition:**

Composant [Substance réglementée]	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
fluorphlogopite (Mg <sub>3</sub> K[AlF <sub>2</sub> O(SiO <sub>3</sub> ) <sub>3</sub> ]) 12003-38-2	Fluorures	Urine	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	4 mg/l	CH BAT	Influence de l'environnement	

**8.2. Contrôles de l'exposition:****Protection respiratoire:**

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

**Protection des mains:**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

**Protection des yeux:**

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y a un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

**Protection du corps:**

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la réglementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte Pâte, liquide
Odeur	blanc
seuil olfactif	faible Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	> 93 °C (> 199.4 °F); pas de méthode
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité relative de vapeur:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Insoluble
Solubilité qualitative (Solv.: Acétone)	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

### 9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Peroxydes.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

### 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

#### Toxicité orale aiguë:

Peut entraîner une irritation le système digestif.

#### Irritation de la peau:

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation cutanée.

#### Irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation:

Peut produire une réaction allergique.

#### Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
1-Octanol 111-87-5	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity) non spécifié
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LD50	550 mg/kg	oral		rat	
Dimethyl-2,7-Octadien-6- ol, 2,6- 78-70-6	LD50	2.790 mg/kg	oral		rat	

#### Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
1-Octanol 111-87-5	LD50	2.000 - 4.000 mg/kg	dermal		lapins	Jugement d'experts
1-Octanol 111-87-5	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	2.500 mg/kg				
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LD50	1.200 - 1.520 mg/kg	dermal			non spécifié

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Corrosif		lapins	Test Draize
Dimethyl-2,7-Octadien-6- ol, 2,6- 78-70-6	modérément irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Dimethyl-2,7-Octadien-6- ol, 2,6- 78-70-6	irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
1-Octanol 111-87-5	irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Diméthyl-2,7-Octadien-6- ol, 2,6- 78-70-6	non irritant		lapins	non spécifié
Diméthyl-2,7-Octadien-6- ol, 2,6- 78-70-6	irritant		lapins	non spécifié

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1-Octanol 111-87-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		Henkel Method
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	négatif	dermique		souris	non spécifié

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		Inhalation : aérosol	6 h/d5 d/w	rat	non spécifié

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**12.1. Toxicité****Écotoxicité:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1-Octanol 111-87-5	LC50	13,3 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
1-Octanol 111-87-5	EC50	47 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
1-Octanol 111-87-5	EC10	4,2 mg/l	Algae	48 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
	EC50	14 mg/l	Algae	48 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
1-Octanol 111-87-5	CE50	350 mg/l	Bacteria	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
1-Octanol 111-87-5	NOEC	1 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LC50	3,9 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC50	18 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	ErC50	3,1 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test) not specified
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC10	70 mg/l	Bacteria	30 mn		
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6- 78-70-6	LC50	27,8 mg/l	Fish	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6- 78-70-6	EC50	59 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6- 78-70-6	EC50	88,3 mg/l	Algae	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC10	38,4 mg/l	Algae	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6- 78-70-6	EC0	100 mg/l	Bacteria	3 h		OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Persistance / Dégradabilité:

Le produit n'est pas biodégradable.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
-----------------------------------	----------	---------------------------	---------------	---------

1-Octanol 111-87-5	facilement biodégradable	aérobie	92 %	OECD Guideline 310 (Ready Biodegradability CO <sub>2</sub> in Sealed Vessels (Headspace Test))
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		aucune donnée	0 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO <sub>2</sub> Evolution Test)
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6- 78-70-6	facilement biodégradable	aérobie	> 97,1 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO <sub>2</sub> Evolution Test)
	biodégradable de façon inhérente		100 %	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité:**

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

**Potentiel de bioaccumulation:**

Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
1-Octanol 111-87-5	3,5				23 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		9,1		Calcul		OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test) non spécifié
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	2,16					
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6- 78-70-6	3,1				25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
1-Octanol 111-87-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Dimethyl-2,7-Octadien-6-ol, 2,6- 78-70-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Autres effets néfastes**

Il n'y a pas de données.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Evacuation du produit:**

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé

Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA ; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA ; SR814.610) doivent être satisfaites.

**Evacuation d'emballage non nettoyé:**

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**Code de déchet**

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de

déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1. Numéro ONU**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

**14.4. Groupe d'emballage**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Teneur VOC (VOCV 814.018 Ord. sur les COV)	0,12 %
---	--------

Teneur VOC (2010/75/EC)	< 3 %
----------------------------	-------

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

**RUBRIQUE 16:Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations complémentaires:**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

**Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés**